



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°166

3 Février 2022

Pour lire l'Agenda, cliquez [ici](#)

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **ERRD 2021 : Des pièges à éviter**

Au 30 Avril, les ESSMS vont devoir envoyer l'ERRD 2021. Même si dorénavant, vous êtes habitués à cet exercice, il conviendra d'être particulièrement vigilant à cette année 2021.

Tout d'abord car les arrêtés soins ne sont pas toujours faciles à reconstituer (voir Agenda Médico-Social précédent).

Ensuite car l'ERRD 2021 va nécessiter des retraitements importants sur les crédits Ségur. Pour la plupart d'entre vous, le versement du Ségur est payé par l'ARS à travers la dotation soin, mais le « CTI Ségur » est versé à chaque salarié et est donc souvent ventilé sur les 3 sections tarifaires, ce qui va nécessiter obligatoirement un retraitement dans la mesure où le produit et la charge ne sont pas sur les mêmes sections (attention aux charges patronales et aux charges induites par le Ségur).

Enfin, les crédits Covid ont la même particularité (financés sur la section soin mais les charges peuvent être supportées par d'autres sections tarifaires) d'où l'obligation de retraitement.

Alors n'attendez pas le dernier moment pour le préparer.

- **Appel à projet et financement de rénovation de lits en résidence autonomie**

Brigitte Bourguignon, ministre déléguée à l'Autonomie, a [dévoilé le 21 janvier](#) la liste des 25 lauréats de l'appel à projet « Un tiers-lieu dans mon Ehpad ». Une enveloppe de 3 millions d'euros (M€), issue des crédits du plan d'aide à l'investissement du Ségur de la santé, est prévue pour leur financement. L'objectif de ces tiers-lieux (cuisines partagées, cafés solidaires...) ? Ouvrir davantage les Ehpad sur la vie sociale de leur territoire et renforcer les solidarités entre générations. Par ailleurs, [près de 11 000](#)

logements de résidences autonomie vont être rénovés dans le cadre du plan d'aide à l'investissement (PAI) 2021 de la CNSA et de l'Assurance retraite. Les projets de 233 résidences autonomie seront subventionnés, pour un montant total de 30 M€.

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Référentiel Ehpad hors les Murs**

La CNSA a publié un ensemble de [documents](#) formant le socle du référentiel « Ehpad hors les murs ».

Sur la page de garde descendez jusqu'à la partie « les accès rapides ».

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **HAS émet des recommandations sur les EIG (chutes et erreurs médicamenteuses)**

Dans une série de documents, la HAS émet des recommandations pour éviter la survenue de chutes et d'erreurs médicamenteuses au sein des ESMS, 2 causes importantes d'événements indésirables graves associés aux soins (EIGS). En effet, la HAS a publié son [4e bilan annuel](#) sur les EIGS, survenus en établissements de santé ou en ESMS. En 2020, le nombre de déclarations a légèrement diminué (1 081 contre 1 187 en 2019), une baisse à évaluer « au regard de la crise sanitaire ». En revanche, elles sont de meilleure qualité. Pour cette nouvelle édition, la HAS a fait le choix d'un « format renouvelé », pour une meilleure lisibilité des analyses, composé de trois documents : un format court, un retour d'expérience national et un cahier technique. À ceux-ci s'ajoutent deux publications destinées à améliorer les pratiques professionnelles face à deux types récurrents d'EIGS : les chutes et les erreurs de dose médicamenteuse.

[Guide](#) : L'analyse des événements indésirables associés aux soins (EIAS) Mode d'emploi
[Rapport](#) sur analyse des chutes

- **Evaluations : et maintenant**

En fin d'année 2021, vous vous en souvenez, le Conseil Constitutionnel supprimait une partie du PLFSS pour 2022 et notamment l'article qui réformait la procédure de certification des organismes d'évaluations des ESMS élaborée par la HAS.

Depuis, 19 fédérations et organisations représentatives du secteur social et médico-social ont adressé le 13 janvier un courrier à Olivier Véran, pour lever « l'insécurité juridique » causée par cette décision.

Même si la crise sanitaire avait mis à mal le calendrier initial que le Gouvernement avait fixé à la HAS, à savoir une entrée en vigueur de ce nouveau référentiel au 1er janvier 2021, reporté dans un premier temps, en septembre 2021, le PLFSS 2022 a acté son deuxième report au 1er janvier 2022 et a prorogé jusqu'au 1er janvier 2025 l'autorisation des ESMS qui n'ont pu réaliser leurs évaluations depuis 2020 du fait de la crise sanitaire. Tout semblait donc en bon ordre mais voilà, la voie législative est nécessaire pour l'accréditation par le COFRAC des organismes chargés de réaliser les évaluations. Elle l'était, aussi, pour que l'entrée en vigueur au 1er janvier 2022 du nouveau référentiel soit effective ; et [patatras censure du Conseil Constitutionnel](#). Pour le moment, la seule chose qui est claire est la fréquence des évaluations des ESMS et le fait que certains établissements devront transmettre les résultats de leur évaluation entre le 1er décembre 2022 et le 30 juin 2023 (décret du 12 novembre 2021). **Il est donc urgent de trouver une solution.**

Les organisations demandent à Olivier Véran « de trouver un vecteur législatif rapidement ». En outre, pour que les structures puissent « se préparer au nouveau régime d'évaluation », elles réclament la publication du référentiel élaboré par la Haute autorité de santé (HAS) ainsi que son manuel d'utilisation. Enfin, elles appellent à « une communication claire » des services de l'État « pendant cette période d'incertitude » afin de « donner des orientations précises tant au secteur qu'aux autorités de contrôle et de tarification ».

Car aujourd'hui, chaque département a sa propre règle !

- **Alimentation pierre angulaire de certains ehpad**

Conduite par la Fnaqpa et Adef résidences, la démarche "Maison gourmande et responsable" s'attaque au gaspillage alimentaire et à la dénutrition. Dans les 2 cas, il s'agit de retrouver le goût à l'alimentation. Même si l'initiative a été perturbée par la crise sanitaire, elle refait surface en 2021. C'est un projet novateur soutenu financièrement par la caisse de retraite Agirc-Arcco et l'Ademe, les deux partenaires ont défini la démarche au titre de leur responsabilité sociale des entreprises (RSE). Les principaux axes mis en place sont :

- ✓ Plaisir de manger

Didier Sapy, directeur général de la Fnaqpa, explique « Notre axe principal, qui permet de s'attaquer aussi bien au gaspillage alimentaire qu'à la dénutrition, c'est de trouver ou de retrouver le plaisir de manger ».

- ✓ Carte alimentaire

Le premier travail, pour les 136 établissements participants, a été d'établir une sorte de carte alimentaire. L'identification des profils des petits, moyens et gros mangeurs, la formalisation des goûts et dégoûts ont été réalisés en plus grande proportion grâce à des réunions pluridisciplinaires, associant les fonctions de soins, de restauration et d'hôtellerie.

- ✓ Plus de produits bios

Sur la base de la loi Egalim de 2018, les ehpad sont tenus d'atteindre des objectifs ambitieux, notamment en matière de recours aux produits de l'agriculture biologique. Ils doivent représenter 20 % des dépenses alors que la proportion n'est actuellement que de 5 %.

- ✓ Réduction des déchets alimentaires

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **RGPD : attention aux amendes**

La [CNIL](#) publie un guide du délégué à la protection des données.

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Manque de personnels : Attention danger**

Nexem et la Fehap ont rendu public leur premier baromètre national des tensions de recrutement dans le secteur sanitaire, social et médico-social associatif. L'enquête lancée par les deux fédérations du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif a permis de recueillir la réponse de structures qui emploient en tout 90 000 salariés, soit 15 % de la masse salariale globale des adhérents de Nexem et de la Fehap.

Sur la base de ces retours, les deux organisations arrivent au **constat selon lequel 5 % des postes ne sont actuellement pas pourvus**. Cela représenterait tout de même 4 300 postes et avec une règle de trois, on arrive à 30 000 postes vacants dans le champ associatif sanitaire, social et médico-social.

3 familles de métiers sont plus particulièrement touchées. En premier lieu, celle des soignants (infirmiers, aides-soignants, etc.) pour lesquels des postes sont vacants dans 93 % des situations. Non seulement les structures rencontrent de grandes difficultés pour recruter des salariés, mais elles assistent, impuissantes, au départ de bataillons entiers. Toujours sur la base de 90 000 salariés, la période de juin à fin septembre 2021 a vu le départ de 5 300 collaborateurs. Ramené aux 610 000 salariés des établissements et services représentés par la Fehap et Nexem, le secteur aurait ainsi subi le départ de 36 000 salariés sur ces quatre mois.

Cette situation décrite dans cette étude est malheureusement le reflet d'une grande partie des Ehpad de toutes les régions.

Recours à de l'intérim, recours à des faisant fonctions pour garantir la prise en charge soins, **mais combien de temps ce dysfonctionnement va tenir ?**

Dans cette période agitée (avec l'affaire Orpéa), il ne faudra pas grand-chose pour démontrer ce dysfonctionnement qui n'est pas la recherche d'une optimisation financière, mais l'évidence du manque de soignants dans notre secteur. Alors oui, il y a danger si rien n'est fait pour attirer et former ces personnels soignants et la revalorisation des salaires (certe cohérente) ne sera pas à elle seule suffisante.

ACTUALITES USAGERS ET AMELIORATION PRISE EN CHARGE

• Cataclysme dans les Ehpad suite à la parution « Les fossoyeurs »

Le Synerpa dans un communiqué de presse du 31 janvier 2022 propose les points suivants :

1. **Concernant les contrôles**, le SYNERPA constate que le cadre légal des contrôles existe. Ils doivent à présent être systématiquement mis en œuvre et leurs résultats doivent être mutualisés. La Confédération appelle donc à :

- Relancer activement la politique de contrôle inopinés des ARS et des Conseils Départementaux,
- Mutualiser auprès d'un organisme national chargé d'analyser les données (CNSA et/ou HAS) les résultats de l'ensemble des contrôles et événements indésirables,
- Proposer des CPOM au niveau national pour les groupes d'EHPAD en lien avec la CNSA et la HAS, les ARS et les Conseils Départementaux afin d'assurer un contrôle des comptes au niveau local et au niveau national.

2. **Concernant la qualité**, le SYNERPA appelle ensuite à faire aboutir le projet de certification HAS qui est à l'étude depuis 5 ans.

- Le SYNERPA demande que les 7000 EHPAD de France soient soumis au plus vite à une certification de la HAS, sur le modèle pré-existant du secteur sanitaire avec résultats, commentaires et notations rendus publics sur le site HAS. Les EHPAD privés sont prêts à co-financer les coûts de ces contrôles.
- Le SYNERPA demande à ce que la HAS soit dotée d'un pouvoir d'enquête et de sanction et d'un outil de pilotage des « événements indésirables » les plus graves au niveau national pour un meilleur suivi.
- Le SYNERPA demande la transformation du CVS au sein des EHPAD, en Conseil des parties prenantes, librement accessible aux élus locaux et soumis à de nouvelles règles de fonctionnement et de transparence.

Cette nouvelle affaire risque de jeter une nouvelle fois le discrédit sur notre secteur. Entre la suspicion ambiante, le manque de personnel soignant actuel, l'absentéisme important en lien direct avec la crise sanitaire, le secteur est en ce moment plus que fragile !

AGENDA NATIONAL

- **Les Assises nationales des soins en EHPAD les 15 et 16 mars 2022 au Salon de l'Aveyron à Paris**

Programme : [cliquer sur le lien](#)

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Cyril Dechegne Consulting : Formation Analyse financière :**

Face aux besoins recensés chaque jour sur le terrain, **nous avons décidé de programmer une session le 15 mars 2022 à Toulouse sur la thématique suivante : « ERRD 2021 : Comment optimiser son envoi ».**

Petits bonus, cette année : crédits Ségur et PGA comment les retraités sur l'ERRD 2021, arrêté soins les comprendre pour mieux les retraiter.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à revenir vers nous dès maintenant. L'objectif est dans un premier temps de traiter les particularités de 2021 avec le Ségur et les crédits Covid et dans un second temps de rendre accessible l'analyse financière à tous, au terme d'une journée de formation. L'enjeu sera notamment de décrypter le contenu de ces documents, d'en comprendre le sens afin d'organiser une stratégie financière à court et moyen terme.

Renseignements par mail : info@cyrildechegne.fr ou par téléphone au 06 78 20 53 02

Bulletin d'inscription et programme en cliquant [ici](#)

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site et ce [lien](#)).

Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter](#) le site).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter](#) le site).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois (consulter le site).

Informations au 04 68 52 22 22

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting

**Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD
Organisme habilité par la HAS pour l'évaluation externe**

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 -

info@cyrildechegne.fr

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud-ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription » ou aller directement sur le [site internet](#)